DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Solidarités
Enfance, Famille
Ressources Enfance et Famille

Justine Roux
Service Ressources Enfance Famille
2 bis rue de la recluse, 07000 Privas
Mail : jroux@ardeche.fr
Tel : 04 75 66 78 92

ARRÊTÉ n°2023-526

portant autorisation de création du lieu de vie et d'accueil "The Happyness" situé 32 rue chemin de l'évêque, 07400 Le Teil

LE PRESIDENT,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 313-1 et suivants, R. 313-1 et suivants et D. 313-11 et suivants ;

Vu le Code civil, notamment ses articles 375 à 375-8 ;

Vu la Loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants ;

Vu le Décret n° 2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) ;

Vu l'Article D312-200 du code de l'action sociale et des familles prévoyant les modalités de transmission du rapport d'évaluation à l'autorité compétente ;

Vu le Schéma départemental de l'Enfance du département de l'Ardèche 2020-2024 ;

Vu la demande et le dossier justificatif présenté le 3 octobre 2023 par madame Dalila MERZGUIOUI en vue d'obtenir l'autorisation de créer un lieu de vie et d'accueil au TEIL (07) ;

Vu l'avis de la Commission de sélection en vue de la création de lieu de vie et d'accueil du Département de l'Ardèche ;

Vu l'avis du Président du Conseil Départemental de l'Ardèche ;

Considérant la compatibilité du projet avec les objectifs et besoins sociaux et médico-sociaux du Schéma départemental susvisé ;

Considérant les réponses apportées aux besoins quantitatifs et qualitatifs auxquels le projet est censé répondre ;

Sur proposition de madame la Directrice Générale des Services par intérim ;

ARTICLE 7 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif gracieux ou hiérarchique ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 184 rue Duguesclin, 69003 Lyon.

ARTICLE 8 : Madame la Directrice Générale des Services par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Privas le 4 décembre 2023

Le Président,
Monsieur Olivier AMRANE

Reçu à la Préfecture le 13/12/2023
Notifié le 21/12/2023
Identifiant de télétransmission : 213670
Date de publication :